

COMMUNIQUE D' ACTIONS BIRMANIE - 03 FEVRIER 2011 - POUR DIFFUSION IMMEDIATE

LA BELGIQUE SOUTIENT LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'ENQUETE DE L'ONU CHARGEE D'INVESTIGUER LES CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE COMMIS EN BIRMANIE



Illustration : General Than Shwe

Actions Birmanie salue la position de principe adoptée par la Belgique en faveur de la mise en place d'une Commission spéciale des Nations Unies pour enquêter sur les crimes de guerre et sur les crimes contre l'humanité commis en Birmanie (Myanmar)

La Belgique devient ainsi le 14ème pays à soutenir officiellement cette proposition.¹

Dans une récente réponse apportée en Commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants², Monsieur Van Ackere, Ministre des Affaires Etrangères a indiqué que " *En principe, la Belgique reconnaît les mérites d'une création, en temps voulu, d'une commission spéciale des Nations unies pour enquêter sur des crimes de guerre et sur des crimes contre l'humanité au Myanmar. La Belgique, comme d'autres partenaires européens, estime qu'il y a lieu de tenir compte des différents éléments de l'agenda pour sa mise en place, à commencer par les élections du 7 novembre*".

Le 9 novembre 2010, au lendemain des élections en Birmanie, il précisait devant cette même Commission des Relations extérieures: " *Il faudra, dans les semaines qui viennent, rassembler tous les éléments d'analyse pour pouvoir tirer les conclusions pour l'avenir. Il est néanmoins essentiel que, dans cet exercice, le passé ne soit pas occulté. La proposition d'établir une commission d'enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, recommandée par le rapport Quintana, doit donc logiquement, selon moi, faire partie de cette démarche.*"

Actions Birmanie se réjouit de cette position de principe du gouvernement belge en faveur de la mise en place d'une telle commission :

"Les preuves des possibles crimes contre l'humanité perpétrés par les généraux birmans sont abondantes, et sans cesse renouvelées. Il est grand temps que ces faits soient investigués, afin de mettre un terme à la culture de l'impunité, qui nourrit au quotidien les exactions en Birmanie.

Aucune nation n'a le droit d'opprimer son peuple: rester inactifs face à l'oppression que subissent les peuples de Birmanie, c'est autoriser la poursuite des crimes à leur encontre. L'impunité doit être combattue partout et toujours!"

Ce 19 janvier 2011, un nouveau rapport s'ajoutait à la longue liste des éléments accablants à l'encontre des généraux birmans³ : préfacé par le juge Richard Goldstone et Desmond Tutu, le rapport conclut qu'au moins 8 des violations documentées tombent sous la compétence de la Cour Pénale Internationale et peuvent constituer des crimes contre l'Humanité.

La tenue d'un simulacre d'élections en novembre dernier ainsi que la libération récente d'Aung San Suu Kyi, ne doivent en aucune manière être interprétées comme des signes d'ouverture.

Les violations des droits humains et exactions demeurent quotidiennes, plus particulièrement encore à l'encontre des minorités ethniques vivant dans les régions frontalières. Plus de 2300 prisonniers d'opinion restent enfermés et torturés dans les geôles des militaires. La pression à l'encontre des dirigeants birmans doit être maintenue, la communauté internationale doit faire toute la lumière sur les crimes commis par le régime et poursuivre les responsables de ces exactions.

Actions Birmanie ajoute : " *Nous regrettons que l'UE n'ait pas encore pris de position officielle sur la question. Un positionnement ferme et collectif des démocraties européennes serait un signal sans équivoque envoyé aux autres pays membres des Nations Unies, dans l'idée de créer un consensus au Conseil de Sécurité*"

¹ Ces pays sont : Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA. En Europe : République Tchèque, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Lituanie, Pays Bas, Slovaquie, Royaume Uni.

² Le 20 octobre 2010.

³ "Life under the Junta : Evidence of Crimes against Humanity in Burma's Chin State" publié par PHR-Physicians for Human Rights, lauréat du Prix Nobel de la Paix 1997. <http://physiciansforhumanrights.org/library/report-2011-01-19.html>

■ Déclarations:

Jerzy Buzek, Président du Parlement Européen, 8 Novembre 2010 :

"Comme déjà souligné, après les élections (du 7 Novembre 2010) l'UE et la Communauté internationale au sens large devraient considérer la mise en place d'une commission internationale d'enquête afin d'investiguer les crimes de guerre et les abus nombreux et systématiques des droits de l'homme en Myanmar/Birmanie"

Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat U.S, 28 Octobre 2010:

"Je voudrais souligner l'engagement américain dans la recherche des responsabilités à établir dans le dossier des abus des droits de l'homme en Birmanie. Nous travaillerons à établir une commission d'enquête internationale, en consultant nos amis, alliés et autres partenaires aux Nations Unies."

Dr.Thaug Htun, Burma-Fund, UN Office, 19 Janvier 2011:

"Nous pensons que [la mise en place d'une telle commission] est la manière la plus légitime et la plus efficace pour contrer la culture de l'impunité et empêcher les graves abus des droits de l'homme dans le pays"

■ Contexte :

Dès 1998, Mr Rajsoomer Lalah, ancien rapporteur Spécial de l'ONU sur la Birmanie, décrivait que les abus des droits de l'homme en Birmanie étaient si nombreux et graves qu'ils étaient le " *résultat d'une politique menée au plus haut niveau, engendrant des responsabilités politiques et judiciaires*"

Plus récemment, dans le dernier rapport sur les violations des droits humains en Birmanie paru en mars 2010, Mr Tomas Ojea Quintana, actuel Rapporteur Spécial , ne suggérait pas autre chose :

"les violations des droits de l'Homme commises dans le pays sont massives et généralisées, et l'absence de mesures pour les faire cesser est le résultat d'une politique d'Etat qui implique les autorités gouvernementales, militaires et judiciaires à tous niveaux."

Le même rapport stipulait que *"nombre de ces abus semblent répondre aux catégories de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, tels que définis dans les statuts de la Cour Pénale Internationale"*. Le Rapporteur Spécial recommandait à l'ONU d'envisager la mise en place d'une commission d'enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui ont été commis dans le pays.

C'est la première fois en près de vingt ans qu'un haut représentant de l'ONU avance une telle recommandation.

En outre, les preuves rassemblées par diverses agences des Nations-Unies et par des organisations birmanes et internationales ⁴ sont accablantes : la destruction depuis 1996 de plus de 3.300 villages, les très nombreux cas d'exécutions arbitraires, de travaux forcés et de viols, le déplacement forcé de plus d'un million de personnes, et le recrutement forcé de dizaines de milliers d'enfants soldats.

Lors de la présentation de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, en Octobre 2010, Mr Quintana a rappelé **la responsabilité qui incombe à la communauté internationale** d'enquêter sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés en Birmanie, et demandait à l'ONU de mettre en place cette commission sans plus tarder :

"Si le gouvernement [birman] échoue à assumer sa responsabilité [d'enquêter sur les crimes contre l'humanité], alors cette responsabilité incombe à la communauté internationale. (...) Faillir aux engagements de responsabilité reviendrait à encourager les auteurs de crimes internationaux et à reporter à plus tard un processus de justice attendu depuis bien trop longtemps" a-t-il déclaré.

Mr Quintana avait alors également précisé que les Nations-Unies peuvent établir une commission d'enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par une résolution du Conseil des droits de l'homme, de l'Assemblée Générale ou du Conseil de Sécurité. Le Secrétaire Général pourrait également en établir une de sa propre initiative.

Yozo Yokota et Paulo Sergio Pinheiro, deux des précédents Rapporteurs sur la situation des droits de l'homme en Birmanie, se sont eux aussi exprimé sur l'importance de la mise en place d'une telle commission.

Le soutien à la mise en place de la commission d'enquête est croissant, avec pas moins de 15 organisations internationales (Parlement européen, Human Rights Watch, Fidh, CSI-ITUC, ...), 15 lauréats du Prix Nobel, 5 juges internationaux (R.Goldstone, Patricia Wald, ...). En décembre 2009, 442 Parlementaires à travers le monde avaient déjà signé une pétition en sa faveur.

■ Contacts:

Pierre-Yves Gillet : +32(0)495/252488 pierre_actionsbirmanie@skynet.be
Benoît Bourtembourg : +32(0)478/980670 benoit.bourtembourg@skynet.be

⁴ parmi ces pièces, le rapport "Crimes in Burma" édité par la Harvard Law School, Mai 2009.

<http://www.law.harvard.edu/programs/hrp/documents/Crimes-in-Burma.pdf>